



Licenciement économique questions

Par **tefanyyyy**, le **03/08/2009** à **14:19**

Bonjour,
Je viens de me faire licencier économiquement.
J'ai 1 an et 5 mois d'ancienneté.
Mon salaire était de 1500 net environ.
Je n'ai pas accepté le CRP.
Je n'effectue pas mon préavis car mon entreprise a été rachetée et a donc déménagé.
Je voulais savoir si j'avais droit à des indemnités ?
Combien, à peu près me verseront les assedics et pendant combien de temps ?
On m'a parlé d'une nouvelle loi qui apparemment verserait 100% du salaire, mais je suis un peu sceptique.
Je n'ai pas pris mes congés payés de 15 jours. Et je voulais savoir quand les assedics commenceront leur versements ?
Merci
Bien cordialement

Par **Visiteur**, le **03/08/2009** à **20:24**

bonsoir
dommage de ne pas avoir accepté la crp... vous n'auriez pas eu de carence..
enfin...!!
vous pouvez simuler vos indemnités sur le site pole emploi